

Médiation familiale

Un conflit familial ?

Venez restaurer le dialogue, favoriser la communication, dénouer votre conflit lors d'entretiens de médiation familiale dans un espace confidentiel avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

POUR QUI ?

- Les parents en rupture ou difficulté de liens.
- Les couples en situation de séparation difficile.
- Les parents et enfants en rupture ou difficulté de liens familiaux de nature organisationnelle.
- Les grands-parents souhaitant maintenir ou rétablir des liens avec leurs petits-enfants.
- Les familles en conflit concernées par la dépendance d'un membre de la famille âgé ou handicapé.

POURQUOI ?

- Aider les personnes à trouver par elles-mêmes des solutions à leur conflit, acceptables pour chacun, dans l'intérêt de tous.
- Préserver les liens familiaux et maintenir un environnement favorable pour l'enfant, la famille, la fratrie... Faciliter la communication ou la reprise de dialogue entre eux.
- Soutenir la fonction parentale et permettre d'assurer une coparentalité au-delà de la séparation.
- Permettre l'apaisement au sein de la famille, quelle que soit sa configuration.

AVEC QUI ?

Le médiateur familial est un professionnel qualifié, impartial, indépendant, sans pouvoir de décision. Il favorise l'écoute dans un climat de respect mutuel. Les entretiens sont confidentiels.

COMMENT ?

Spontanée, ordonnée ou sur injonction d'un juge, la médiation familiale se déroule sur plusieurs entretiens d'environ 1h30.
Le tarif des séances est établi selon un barème CNAF, proportionnel aux ressources.
Le premier entretien d'information est gratuit.